

## Hervé Morin: "Il faut sortir des procédures d'appels longues et aléatoires"

Par Vincent Olivier, publié le 24/03/2009 à 15:45

Le ministre de la Défense, Hervé Morin, a présenté ce mardi son plan d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires. Il explique à L'EXPRESS.fr comment vont s'effectuer les procédures de réparation.

Sur quelles bases juridiques pourront s'appuyer les victimes pour demander réparation?

Nous avons décidé de "renverser la charge de la preuve" comme cela se pratique notamment en Grande-Bretagne. Concrètement, cela signifie que toute personne atteinte d'une maladie "radio-induite" présente au moment des essais sur les lieux d'expérimentation est en [droit d'obtenir réparation](#) intégrale de son préjudice. Jusque là, c'était à la victime d'apporter la preuve d'un lien de causalité entre la maladie et une exposition aux rayonnements ionisants. Désormais, ce sera au ministère de la Défense d'apporter la preuve que ce n'est pas un essai nucléaire qui a provoqué la pathologie. Le "renversement de la charge de la preuve" constitue, à mes yeux, un tournant essentiel.

A-t-on une idée du nombre de personnes potentiellement concernées par cette loi?

Là dessus, je souhaite que l'on cesse d'être dans l'irrationnel et la rumeur. Nous savons que [150 000 personnes étaient présentes](#) sur les sites d'expérimentation. Elles ne sont évidemment pas toutes atteintes de maladie radio-induite. Nous avons ouvert toutes nos archives sur les conditions de réalisation des essais et sur leur environnement atmosphérique. Elles sont actuellement examinées par deux professeurs de l'académie de médecine et des sciences.

Par ailleurs, une étude épidémiologique sur la situation sanitaire de 30 000 personnes ayant participé aux essais a été confiée à un cabinet indépendant. Ces deux grandes études permettront au comité d'indemnisation, qui va être mis en place prochainement, de disposer de tous les éléments d'appréciation. (1)

Tout de même, l'Etat a longtemps "joué la montre" dans cette affaire...

Cela est en train de changer. C'est pourquoi nous proposons ce projet de loi. Il faut sortir de ces procédures d'appels longues et aléatoires.

(1) un Comité de neuf membres, principalement des médecins, sera chargé d'examiner les dossiers d'indemnisation individuels et fera une proposition au ministre de la Défense qui in fine décidera